



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 183-01-2021


AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2021, le conseil a adopté le règlement numéro 183-01-2021 modifiant le règlement numéro 183-2010 concernant la prévention des incendies afin d'ajouter certaines dispositions relatives à l'usage des feux d'artifices.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 2940, Route 327, Harrington, pendant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Harrington ce 15e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt et un.


Nicole Trudeau
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nicole Trudeau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité du Canton de Harrington, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil le 15 juillet 2021, entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour de juillet 2021